

N° 62

Décès

Castex

Michel

(veuf)

République Française

Le 11 Mil huit cent quatre vingt onze et le douze Juin à onze heures du matin.

Devant nous Rogues Emile, premier adjoint faisant par délégation spéciale les fonctions d'officier public de l'état civil de la Commune de Montsieur, Arrondissement de Saint-Gaudens, Département de la Haute-Garonne.

Ont comparu : Duprat Jacob, âgé de soixante-sept ans, ancien fondeur, demeurant à Montsieur et le Srus Capesony Alexis, âgé de soixante-neuf ans, Appointé, demeurant à Montsieur.

Lesquels ont déclaré que : Castex Michel, veuf de Monseigneur Berlamde, leur voisin, âgé de soixante-trois ans, Bourcier, natif de Montsieur, y demeurant, fils de Castex Jean, fermier, et de Marie Guilhelme, Péristave, décédée, demeurant à Montsieur quand vivait.

Est décidé le quatorze et sept heures du matin dans la maison d'habitation sise à Montsieur, Rue aux Jardins.

Après nous être assuré du décès nous en avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après que lecture en a été faite.

Cazesaux Duprat J. Capesony

N° 63

Décès

Médan

Joseph

(veuf)

République Française

Le 11 Mil huit cent quatre vingt onze et le quinze Juin à huit heures du matin.

Devant nous Rogues Emile, premier adjoint faisant par délégation spéciale les fonctions d'officier public de l'état civil de la Commune de Montsieur, Arrondissement de Saint-Gaudens, Département de la Haute-Garonne.

Ont comparu : Appas Louis, âgé de vingt-sept ans, Cordonnier, demeurant à Montsieur et le Srus Champreux Francis, âgé de cinquante-trois ans, fermier, demeurant à Montsieur.

Lesquels ont déclaré que : Médan Joseph, veuf de Bouche Anne-Marie, leur voisin, âgé de soixante-dix-sept ans, propriétaire, natif de Lourde, département de la Haute-Garonne, demeurant à Montsieur, fils de Médan Bertram, propriétaire, et de Sophie Jeanne-Marie, Ménagère, décédée, demeurant à Lourde quand vivait.

Est décidé le quatorze du courant à une heure du matin dans la maison d'habitation sise à Montsieur, Rue Nationale.

Après nous être assuré du décès nous en avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après que lecture en a été faite.

Louis Appas J. Champreux

N° 64



Mariage Brun pierre

A Caillhol Jeanne-Louise-Natalie

République Française

Le 11 Mil huit cent quatre vingt onze et le dix-huit Juin à huit heures du soir

Devant nous Rogues Emile, premier adjoint faisant par délégation spéciale les fonctions d'officier public de l'état civil de la Commune de Montsieur, Arrondissement de Saint-Gaudens, Département de la Haute-Garonne.

Ont comparu : Brun pierre, né à Montsieur, département de la Haute-Garonne, le premier Mil huit cent soixante-dix, ainsi qu'il résulte de l'original de son acte de naissance mis sous nos yeux profession de Bourcier, y demeurant, fils majeur de Brun Louis, âgé de cinquante-huit ans, Marchand de vin, et de Sophie Marie, âgée de quarante-trois ans, Aubergiste, demeurant à Montsieur, procédant avec le consentement verbal de ses père et mère ici présents.

Et Mademoiselle Caillhol Jeanne-Louise-Natalie, née à Crap, département des Hautes-Pyrénées, le vingt-sept juin Mil huit cent soixante-neuf, ainsi qu'il résulte de l'extract en forme quelle nous a remis profession de Ménagère, demeurant à Saint-Bertrand, Département de la Haute-Garonne, fille majeure de Caillhol Amans, âgé de cinquante-deux ans, propriétaire, et de Barrière Marie, âgée de cinquante ans, ménagère, demeurant à Saint-Bertrand; procédant avec le consentement verbal de ses père et mère ici présents.

Lesquels, après avoir déclaré, sur notre interpellation, qu'il a été fait un contrat de mariage passé devant Mad. Fourné, notaire, à la résidence de Montsieur, le douze Juin courant, nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été faites dans la Commune de Saint-Bertrand et Montsieur Les Dimanches Sept et quatorze Juin courant aux heures de huit et onze du matin sans qu'il soit intervenu aucune opposition.

Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées ainsi que du Procès-verbal du Code Civil, Titre cinq du mariage, nous leur avons demandé s'ils voulaient se prendre pour épouse.

D'après leur réponse affirmative et affirmative nous avons prononcé au nom de la Loi, que les dits Brun pierre et demoiselle Caillhol Jeanne-Louise-Natalie, sont unis par le mariage.

Cet acte a été fait et passé et lu publiquement, dans l'une des salles de la maison Commune, la porte ouverte en présence du père et mère de l'époux et de Srus Bernard âgé de vingt-neuf ans, Employé, de Cazeneuve Alexis, âgé de soixante-neuf ans, Appointé, de Pujol François, âgé de trente-cinq ans, Négociant, et de Abuille Francis, âgé de cinquante-trois ans, cuisinier, tous les quatre témoins, demeurant à Montsieur et nous présents aux parties contractantes.

Lesquels ainsi que les époux, les pères des époux et la mère de l'épouse, ont signé avec nous le présent acte après lecture faite, nous